



RACING MOTO SIDE CAR CLUB
VILLEURBANNAIS

Correspondance : Mr ANDREY Simon
6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE
Tèl et fax : 04 78 85 24 14

ocket Bike DE SAINT MARCEL

31 AOÛT 2008

Règlement particulier

ART 1 : Le RMSCV et le M.C.Racing team organise une course de motos 50cc le **Dimanche 31 Août 2008**, comptant pour le Championnat Rhône Alpes Auvergne d'endurance et le trophée pocket bike du Sud-est. La piste utilisée sera le circuit de Saint Marcel (71380).

ART 2 : Il s'agit d'une course d'endurance motos 50cc de 4 heures, ouverte aux pilotes licenciés F. F. M (M 50 - NAN - NAC - C 50 - NCB - NCA - INTER....), qui comprendra aussi des catégories Pocket Bike, et une catégorie éducative 7-11 ans encadrée par un éducateur BEES (licence éducative F. F. M obligatoire).

ART 3 : Machines : Endurance : motos 50 CC et 125- 4 temps.
Pocket-Bike : Promotion
Pocket-Bike : Open
Educative : machine avec roues de 10 pouces maximum-50cc maxi

ART 4 : Le droit d'engagement par machine est fixé à :
10 € par machine pour les éducatifs.
50 € par pilote pour l'endurance.
50 € pour les Pocket-Bike.

ART 5 : Pour les pilotes non licenciés F F M 2008, il sera proposé une licence à la journée, pour les possesseurs du permis de conduire, (demandée à l'avance) moyennant un certificat médical et un chèque de 34 €. Pocket-Bike 52 € 50cc.

Il est aussi possible de solliciter suffisamment tôt une licence à l'année (135 € + 25 € cot club = 160 €)

ART 6 : Les demandes d'engagement sont à envoyer : **Simon ANDREY**
6, rue Julien Peyhorgue
69100 VILLEURBANNE
Tél/fax : 04 78 85 24 14

Accompagnées des droits d'engagement

ART 7 : Les contrôles administratifs et techniques auront lieu : le samedi 30 Août 2008 de 14 à 18 heures
Le dimanche 31 Août 2008 avant 7 heures

ART 8 : Les pilotes devront se conformer strictement au code sportif : ils sont tenus de respecter les drapeaux Utilisés pour la signalisation, être équipés de casques homologués, gants, bottes ou chaussures Montantes, protections dorsales et combinaisons cuir ou similaire obligatoires. Les ravitaillements* Se feront impérativement moteur arrêté.

RAPPEL : Chaque équipage doit fournir un extincteur dans les stands (règlement F F M).

ART 8 bis : Respect impact sur l'environnement.

- Il est rappelé que les contrôles des niveaux sonores seront stricts.
- Il vous est demandé d'utiliser les moyens mis en œuvre pour la récupération de tous les déchets.

ART 9 : Horaires ci-joints

ART 10 : Prix, coupes, médailles etc.

ART 11 : Administration et sécurité

Les organisateurs souscrivent conformément à la législation en vigueur, un contrat Responsabilité Civile pour épreuves sportives de véhicules terrestres à moteur auprès de : Assurance Moto Verte

Directeur de course : Monsieur Patrick Cognet

Jury : Melle Christine Lebeuf – Mr Jean Claude FAIVRE – Pascal Leger

Commissaires techniques : Mr Gérard BOITON – Patrick MONDINO

Commissaires de route : Mme DESCHAMPS – BOYER – DREVET – PICHAT- LECOINTE et SPENNATO.

VISA LIGUE

VISA F. F. M.

VISA PREFECTURE 71